

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy.

La séance a été ouverte par Monsieur Daniel MATERGIA, Président sortant.

Madame Rose-Marie FALQUE, Maire d'AZERAILLES, doyenne de l'assemblée a assuré la présidence pour procéder à l'élection du président du conseil d'administration.

La séance s'est poursuivie sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

M. Jean-Jacques PIERRET a été désigné secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	19	4
Nombre de procurations	3	2
Nombre de suffrages exprimés	22	6

Etaient présents

Monsieur Christian ARIES, suppléant de M. Vincent HAMEN
Monsieur Hocine CHABIRA
Madame Sylvie DUVAL
Madame Rose-Marie FALQUE
Madame Chantal FINCK
Monsieur Charles FRANCOIS
Monsieur David GARLAND
Monsieur Alde HARMAND
Monsieur Henry LEMOINE
Madame Marie-Laure MARCHAL
Monsieur Daniel MATERGIA
Madame Evelyne MATHIS
Madame Sophie MERCIER
Madame Chrystelle NICOLAS
Monsieur Jean-Jacques PIERRET
Madame Viviane PLANCHAIS
Madame Céline REIN
Monsieur Ousmane SAMB
Monsieur Pascal SCHNEIDER
Monsieur Mahmoud SODKI
Monsieur Christophe SONREL
Monsieur Sylvain THIRIET
Monsieur Christopher VARIN

Ont donné procuration

Monsieur Bernard BERTELLE à Madame Sylvie DUVAL
Madame Gisèle FROMAGET à Madame Rose-Marie FALQUE
Madame Aurélie MORIN-RIVIERE à Madame Sophie MERCIER
Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur Daniel MATERGIA
Madame Michèle PILOT à Monsieur Pascal SCHNEIDER

Etaient excusés

Monsieur Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX
Monsieur Serge PAGNONCELLI

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Cédric MACRON, Directeur Général des Services
- Madame Dorothee DA SILVA, Payeur départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2026
POINT A L'ORDRE DU JOUR :

CDG 26/37 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Suite à l'élection des représentants au conseil d'administration du centre de gestion qui s'est tenue le 16 juin 2026, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants des collectivités appelés à siéger au sein de la commission consultative paritaire.

Pour rappel, une commission consultative paritaire (C.C.P) est créée auprès du centre de gestion.

La commission consultative paritaire est consultée sur les décisions individuelles concernant des agents contractuels et relatives :

- aux licenciements
- au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical
- aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme

Elle est également saisie à la demande de l'agent sur :

- les demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel
- le refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail, ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité territoriale ou de l'établissement
- les décisions refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel, ou les litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel
- des décisions refusant une formation professionnelle

Elle est informée des décisions de rejet des demandes de congé pour formation syndicale.

La commission comprend en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel. Elle a des membres titulaires et des membres suppléants.

Lorsque la commission consultative paritaire est placée auprès d'un centre de gestion, les représentants des collectivités territoriales ou établissements publics sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative pour la même catégorie de contractuels.

La commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion comprend, pour chaque collège :

- 8 titulaires + 8 suppléants (19 réunions au cours du mandat précédent)

Bien que l'article 54 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 prévoit la désignation d'une proportion minimale de 40 % de représentants pour chaque sexe uniquement pour les commissions administratives paritaires, la désignation des représentants pour la commission consultative paritaire pourrait également suivre cet esprit.

Par délibérations n°20/44 du 27 novembre 2020, n°21/08 du 27 novembre 2021, n°23/23 du 4 juillet 2023 et n°26/20 du 18 mai 2026 il a été procédé à la désignation des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics au sein de la commission consultative paritaire.

En application de l'article R272-11 du code général de la fonction publique ; les représentants des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 4 au sein de la commission consultative paritaire placée auprès des centres de gestion sont désignés, à

l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire.

Il convient par conséquent de procéder à la désignation des nouveaux représentants au sein de la commission consultative paritaire.

TITULAIRES	
Nom - Prénom	Collectivité
1. Gisèle FROMAGET	Maire de CERVILLE
2. Alde HARMAND	Maire de TOUL
3. Daniel MATERGIA	Président de la CC COEUR PAYS HAUT
4. Viviane PLANCHAIS	Adjointe au Maire de DOMMARTIN-LES-TOUL
5. Sylvain THIRIET	Adjoint au Maire de VANDOEUVRE-LES-NANCY
6. Sophie MERCIER	Adjointe au Maire de LUDRES
7. Evelyne MATHIS	Maire de VELLE-SUR-MOSELLE
8. Henry LEMOINE	Président de la CC DU BASSIN DE PONT-A-MOUSSON
SUPPLEANTS	
9. Jean-Jacques PIERRET	Maire de MONTIGNY-SUR-CHIER
10. Christophe SONREL	Maire de DAMELEVIERES
11. David GARLAND	Adjoint au Maire de LAXOU
12. Eric PENSALFINI	Maire de SAINT-MAX
13. Bernard BERTELLE	Maire de BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON
14. Céline REIN	Maire de XONVILLE
15. Chrystelle NICOLAS	Maire de SAULXURES-LES-NANCY
16. Geoffrey MERESSE-VOLLAUX	Adjoint à la Maire de LUNEVILLE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver la composition de la commission consultative paritaire ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Daniel MATERGIA
Maire de SANCY